



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

12/09/2024

Date d'affichage

13/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LARCHER Mireille, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

2024-70 : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal ;

Décide :

* Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois renouvelable une fois allant du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

* Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1er décembre 2024 au 28 février 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération des deux agents sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

